

Lettre d'information QFL

Au 1er janvier 2022 une nouvelle version du cahier des charges QFL entre en application. Il s'agit de la version 11 du cahier des charges. Le groupe de travail IKM/QFL/QMK de MilkBE asbl reste attentif aux demandes et besoins de ses différents partenaires. Les modifications les plus importantes concernent la procédure pour les audits inopinés.

Procédure pour les audits inopinés	
Actuellement	À partir du 01/01/2022
Le nombre total d'audits inopinés est fixé sur base annuelle à 5%.	
Choix des exploitations : - 2,5% de façon aléatoire dans la liste des certifiés (type 1). - 2,5% de façon orientée pour les exploitations ayant eu le plus de non-conformités et/ou un score hygiène global bas lors de l'audit précédent (type 2).	
Type 1 et 2 : le respect de toutes les prescriptions en vigueur du cahier des charges QFL est vérifié.	Type 1 : inchangé. Type 2 : seuls les points visuels du cahier des charges sont vérifiés.
Annonce de l'audit inopiné : Types 1 et 2 : maximum 3 jours ouvrables avant l'audit.	Annonce de l'audit inopiné : Type 1 : inchangé. Type 2 : maximum 24h et minimum 12h avant l'audit.
Le coût des audits inopinés est mutualisé et inclus dans le prix des audits périodiques.	
Si le producteur refuse l'audit inopiné, il perd son certificat QFL.	
Un audit inopiné peut être demandé par des tiers (ex. acheteur de lait, OI, ...) sur base du statut d'hygiène de l'exploitation. Ces audits s'ajoutent au pourcentage des audits de type 1 et de type 2. Durant cet audit, seuls les points visuels du cahier des charges sont vérifiés. Ces audits sont annoncés maximum 24h et minimum 12h à l'avance. Le coût de l'audit est supporté par le plaignant.	

Principale modification dans le cahier des charges :

Actuellement	À partir du 01/01/2022
A20 : Tous les médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques présents à l'exploitation sont enregistrés par le fournisseur/vétérinaire dans la base de données Bigame/AB-Register. → gradation : A2	ERRATUM A20 : Le producteur est inscrit dans Bigame/AB-Register et a donné accès à ses données à ses vétérinaires et au CdL/MCC-Vlaanderen Le producteur est inscrit dans Bigame/AB-Register pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques. → gradation : A2
	A21 : Tous les médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques présents à l'exploitation sont enregistrés par le fournisseur/vétérinaire dans la base de données Bigame/AB-Register. → gradation : B

Le cahier des charges QFL complet se trouve sur le site www.comitedulait.be >CdLCertif>production animale>nos documents>règlement